

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/44
Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 1 ^{ER} décembre 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mmes MORIN-DESMURS Michèle, MATHUS Véronique, MM. CLEMENT Pascal, BUSSUEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mme DELANGLE Sylvie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : M. Samuel DESCHARNE à M. Sylvain DELANGLE, M. Pierre PLATHEY à Mme Nathalie CLEMENT, Mme Noémie MARTINOT à M. Patrick BERDAGUE,

Absente : Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie CLEMENT

Objet : Gestion des eaux superficielles – désimperméabilisation des surfaces – AP 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de notre aménagement de l'espace public – place de Tassigny, une demande de subvention pourrait être faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre des appels à projets 2023. Ces travaux pourraient s'inscrire au titre de la gestion des eaux superficielles - désimperméabilisation des surfaces. Le taux d'intervention est de 50 % sur un plafond de dépenses éligibles de 100 000 € HT, soit 50 000 €

Le dossier d'avant-projet réalisé par le bureau d'études Oxyria est chiffré à

Aménagement espace public - travaux	191 988,25 €
Levé topographique	500,00 €
Maîtrise d'œuvre	13 100,00 €
Publication et divers	1 000,00 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	206 588,25 €
TVA à 20%	41 317,65€
TOTAL TTC DE L'OPERATION	247 905,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental 71 au titre des Appels à projets 2023, pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux de gestion des eaux superficielles – désimperméabilisation de surfaces pour un montant de **206 588,25 € HT soit 247 905,90 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR